

### IP/N/1/IRL/41 IP/N/1/IRL/O/7

4 mai 2023

Original: anglais

(23-3183) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

# NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE

IRLANDE: LOI DE 2006 SUR LA PECHE MARINE ET LA COMPETENCE MARITIME (N° 8 DE 2006)

**DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC** 

Membre présentant la notification	IRLANDE
---	---------

#### Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi de 2006 sur la pêche marine et la compétence maritime (n° 8 de 2006)
Objet	Autres
Nature de la notification	Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle     Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23 09471 00 e.pdf
Situation de la notification	<ul> <li>[X] Première notification</li> <li>[ ] Modification ou révision du texte juridique notifié</li> <li>[ ] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)</li> </ul>
Références des notifications précédentes	Sans objet

#### Brève description du texte juridique notifié

La Loi notifiée porte révision et modification de la partie XIII de la Loi consolidée sur la pêche (1959) et des lois de 1959 à 1988 sur la compétence maritime; elle prévoit la création d'un organisme dénommé "Autorité de protection de la pêche marine" et définit ses fonctions; elle porte modification et modifie la portée des lois de 1959 à 2003 sur la pêche, de la Loi de 1995 sur la marine marchande, de la Loi de 1968 sur les ports de pêche, de la Loi de 1996 sur le déversement de déchets en mer et de la Loi de 2005 sur la sécurité maritime; elle modifie ou abroge certains textes et contient des dispositions sur des questions connexes.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	4 avril 2006; cette Loi a été adoptée et promulguée à la même date.
Autre date	

## Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	6 avril 2023
Autres renseignements	L'article 93 8) de la présente Loi modifie le texte des articles 185 et 290 de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 28 de 2000) (voir <a href="IP/N/1/IRL/C/3">IP/N/1/IRL/C/3</a> ).
Organisme ou autorité responsable	Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade & Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)  Courriel: trademarks@enterprise.gov.ie

<sup>\*</sup> Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.